Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1144

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

HISTOIRE

Il y a cinquante ans un manifeste consensuel

(cfp/ag) A l'automne 1943 se préparent les élections nationales. Un groupe de citoyennes et de citoyens vaudois, à prédominance intellectuelle, lance un manifeste pour souligner quelques points fondamentaux d'un programme pour une législature qui, on peut l'entr'espérer, verra l'après-guerre.

La liste des cosignataires réunit des hommes et des femmes qui vont, peu après, se séparer ou s'affronter publiquement. Ainsi l'helléniste André Bonnard, qui fera l'éloge de l'«homo sovieticus» et le philosophe Henri-Louis Miéville, qui dénoncera avec force le stalinisme. L'éventail des professions et des sensibilités est très large; on relèvera l'engagement ès qualités de juges cantonaux et d'héritiers du libéralisme vaudois aux côtés d'hommes de gauche tels le Dr Gloor, de coopérateurs et même d'un banquier, futur directeur du Crédit foncier vaudois.

Dans un bref commentaire de ce programme, on soulignera le point 1, révélateur de la dureté des conditions salariales. Les plaies de la crise de 1933 n'étaient pas encore pansées, 30% des salariés étaient à la marge du minimum vital.

Le manifeste annonce le réformisme d'après-guerre (AVS, point 2) et la participation des socialistes aux exécutifs (point 5). Il essaie de prémunir contre la future guerre froide: la dénonciation des excès de la police politique doit être remarquée (point 4).

Quant à la communauté professionnelle, comme dépassement du salariat, elle n'ira jamais au-delà du stade traditionnel des conventions collectives.

Pour une politique de réalisations

(...)

1. Il faut assurer aux travailleurs des deux sexes **la rémunération suffisante** qui leur permettra de s'entretenir eux et leur famille et les prévenir contre l'instabilité de l'emploi. L'ordre garant de notre sécurité ne sera réalisé qu'au jour où, en fait, chaque famille recevra ce qui est indispensable à une existence digne de ce nom. Le problème des salaires féminins et du travail à domicile exige tout particulièrement d'être examiné et résolu plus équitablement.

2. Les mesures pour la réalisation prochaine et générale de **l'assurance-vieillesse** doivent être décidées sans tarder. Elles doivent être appropriées à nos besoins et tenir compte des organisations de prévoyance déjà existantes. Des droits précis doivent être reconnus à ceux que la faible rétribution de leur travail privé jusqu'ici de la possibilité d'assurer eux-mêmes leurs vieux jours.

3. Le travail national doit être organisé et l'ouvrier complètement intégré dans l'entreprise comme dans le métier. Cette participation effective et régulière se réalisera le mieux dans le cadre de **la communauté professionnelle** par le moyen d'organismes paritaires émanant de syndicats ouvriers organisés et reconnus. Il faudra que l'autorité du chef d'entreprise soit sauvegardée en même temps que seront assurés et réglementés les droits de l'ouvrier. Il est désirable que la loi, sous des formes qui doivent rester souples, vienne consacrer l'organisation professionnelle naissante, en raison des services qu'elle a déjà rendus et des promesses qu'elle contient; il faut qu'elle en fasse une institution durable et qu'elle réduise à l'impuissance, partout où elle se manifeste — soit du côté d'un certain conservatisme peu clairvoyant, soit du côté de l'extrémisme révolutionnaire — la résistance, sourde ou active, opposée à cette évolution nécessaire au maintien de la paix sociale et de l'union nationale.

4. **Les libertés publiques doivent être rétablies**; sauf en matière de commerce et d'industrie, pour autant qu'ils subissent les nécessités de l'état de guerre, le régime actuel du contrôle et des interdictions ne doit pas se perpétuer. Pas plus en fait qu'en droits il n'est possible, ni opportun, ni juste de limiter la liberté de la presse, si ce n'est touchant la politique extérieure quand la sécurité du pays est en jeu.

Et il en est de même de la liberté de réunion: l'autorité doit se borner à maintenir l'ordre public et à réprimer de malsaines excitations à la haine et à la violence. Les luttes qui vont accompagner l'élaboration de notre statut d'après-guerre doivent se faire dans la lumière, avec la participation de tous les Suisses, sans en exclure les citoyens d'esprit indépendant, les hommes de l'opposition, à quelque groupe qu'ils appartiennent, pourvu qu'ils acceptent les règles du jeu démocratique. L'intervention d'une police politique dans le domaine de la pensée et des débats publics est un non-sens.

5. Bien que le problème de la participation ouvrière se pose avant tout sur le plan économique et social, il convient, par esprit d'équité et dans l'intérêt général, **d'associer aux auto-**

●●●

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Secrétaire de rédaction:
Frances Trezevant Honegger (fth)
Ont également collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Abonnement: 75 francs pour une année
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612,
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens